

BILAN MONDIAL DE LA FINANCE CLIMAT 2022, PUBLIÉ PAR L'ASSOCIATION CLIMATE CHANCE & FINANCE FOR TOMORROW - OCTOBRE 2022

Depuis 2018, Climate Chance publie chaque année, en partenariat avec Finance for Tomorrow, un bilan mondial de la finance climat : un suivi des flux financiers accordés au climat par les banques, les assureurs et les investisseurs, ainsi que l'évolution et l'offre de produits financiers verts. Cette quatrième édition du bilan mondial de la finance est une contribution majeure pour observer le chemin parcouru dans la mobilisation des acteurs et des instruments financiers pour le climat.

Le bilan mondial de la finance climat 2022 propose un panorama mondial ainsi qu'une analyse indispensable portant sur l'ensemble des flux financiers permettant la mise en place d'actions ayant un impact positif en matière de réduction des émissions de GES ou d'adaptation au changement climatique.

Ce bilan constate que l'objectif de mobilisation annuelle de 100 milliards de dollars de financements pour le climat des pays du Nord vers les pays du Sud n'a pas été atteint en 2020, fait sa mue pour proposer de nouveaux formats de lecture qui doivent permettre d'explorer plus en détail les « tendances » des flux financiers, d'identifier des exemples d'actions remarquables dans des « cas d'étude », et de percevoir les « signaux » qui racontent aujourd'hui l'évolution du marché de demain.

Les chiffres clés de la finance climat sont présentés dans le rapport notamment en ce qui concerne les flux financiers pour le climat en 2019-2020 en comparaison avec 2017-2018, les financements internationaux Nord-Sud, les financements publics internationaux pour le climat, l'activité des banques commerciales et des assureurs dans le domaine, les gestionnaires et propriétaires d'actifs ainsi que les produits financiers verts et durables.

L'édition 2022 rend compte de 6 grands enseignements.

1. En dépit d'une vague d'adhésions à l'objectif de neutralité carbone, les banques, assureurs, gestionnaires et propriétaires d'actifs peinent encore à prendre des engagements concrets sur la sortie des énergies fossiles. Toutefois, les financements fossiles baissent pour la deuxième année consécutive (Fossil Fuel Finance Report, 2022). 742 Md\$ de financements ont été accordés aux énergies fossiles par les 60 plus grandes banques mondiales en 2021 — la deuxième année de baisse consécutive depuis le pic atteint en 2019 (830 Md\$).

2. 632 Md\$ de flux financiers pour le climat ont été mobilisés en 2019-20, 10% de plus que les deux années précédentes. En dépit d'une hausse de 53 % par rapport à 2017-2018, les flux financiers pour l'adaptation mesurés en 2019-2020 restent très éloignés de la parité visée par l'Accord de Paris. L'atténuation représente donc toujours 90 % de ces financements (Climate Policy Initiative, 2021).

3. Du marché des obligations vertes (522,7 Md\$, +75 % en un an, Climate Bond Initiative, 2022) aux marchés des crédits carbone volontaires (2 Md\$, x 4 en un an, Ecosystem Marketplace, 2022), les instruments financiers au service de la transition sont en plein essor. Dans le bilan, un cas d'étude sur l'Althelia Climate Fund explique comment la compensation carbone peut être une impulsion pour l'adoption de solutions fondées sur la nature et la protection de la biodiversité.

4. Afin d'orienter les décisions d'investissement et d'allocation des capitaux vers des activités décarbonnées ou à faible émission de GES, on observe depuis deux ans une tendance au renforcement des règlements encadrant les activités dites vertes.

Avec l'adoption du règlement européen SDFR axé sur l'impact des produits financiers sur l'environnement et la taxonomie verte, l'Europe fait figure de leader mondial en matière de transparence sur la finance climat. La multiplication des taxonomies, récentes (ASEAN) ou plus anciennes (Chine), et des règles sur la transparence climatique des acteurs financiers (États Unis), renforce la régulation des investissements verts, mais réclame aussi une harmonisation entre acteurs. Afin d'orienter les décisions d'investissements et l'allocation des capitaux vers des activités décarbonnées ou à faibles émissions de gaz à effet de serre (GES), les grandes puissances économiques mondiales renforcent leurs réglementations extra-financières. En particulier, ces dernières années, on observe une tendance à l'accroissement des réglementations relatives aux taxonomies dites « vertes ». Les États qui adoptent des « taxonomies » choisissent d'établir des critères objectifs d'évaluation de la contribution des activités économiques aux objectifs climatiques, environnementaux ou encore sociaux poursuivis dans l'Accord de Paris et les Objectifs du Développement Durable (ODD). La Chine principal contributeur présent au réchauffement climatique avec plus de 12,4 GtCO₂ est l'un des premiers acteurs mondiaux à avoir instauré une réglementation sur les activités considérées comme « vertes ».

Ainsi, entre 2018 et 2019, un groupe de travail a formulé un cadre normatif pour la finance verte, utilisé comme base de référence pour les émissions obligatoires, les crédits verts et l'orientation des flux d'investissement. Ce cadre est organisé en six catégories principales :

- a. Économie d'énergie et protection de l'environnement
- b. Production propre
- c. Énergie propre
- d. Éco-environnement
- e. Infrastructures vertes
- f. Services verts

En Europe, la mise en œuvre de la taxonomie verte, adoptée en 2020, a débuté au début de l'année 2022. La taxonomie verte de l'Union Européenne s'inscrit dans le cadre du « Pacte Vert », la feuille de route présentée par la Commission Européenne en 2019 afin d'établir une stratégie de croissance verte pour le continent sur la période 2021-2027. La taxonomie européenne concerne plus de 90 activités économiques, classées selon trois niveaux.

L'année 2022 a aussi été marquée par l'entrée en vigueur de la première taxonomie du continent africain. Basée sur une note de recommandation du National Treasury publiée en 2021, la taxonomie sud-africaine est définie comme un texte vivant qui pourra être régulièrement mis à jour.

5. En France, aux Pays Bas, au Royaume Uni et au niveau de la Banque Centrale européenne, les premiers stress tests climatiques réalisés par les superviseurs révèlent l'exposition particulière des acteurs financiers européens aux risques de transition. Pour autant, en raison de leur nature expérimentale, aucun de ces premiers stress tests ne devrait déboucher sur des obligations de fonds propres liées au climat.

Plusieurs chantiers majeurs subsistent afin de transformer les stress tests climatiques en un outil de supervision à part entière : Engager la réflexion stratégique vis-à-vis du risque climatique, améliorer l'accès aux données et la gestion des données, mettre en place des moyens humains et financiers pour mener les exercices au sein des institutions, développer la capacité d'analyse de scénarios...

Les acteurs financiers sont de plus en plus exposés aux risques climatiques, habituellement divisés en trois catégories :

- Les « risques de transition », résultant des effets de la mise en place d'un modèle économique bas carbone sur les acteurs économiques ;

- Les « risques physiques », résultant des effets économiques incertains du changement climatique sur notre environnement ;
- Les « risques de responsabilité », résultant des poursuites en justice lancées contre les acteurs financiers lorsqu'ils sont tenus responsables d'inaction climatique.

Le secteur de l'assurance est particulièrement exposé aux "risques physiques" posés par le dérèglement climatique. Selon l'évaluation de Swiss Re, les catastrophes naturelles ont généré 112Md\$ de pertes assurées en 2021.

6. Au-delà des taxonomies, un renforcement des réglementations relatives à la transparence des acteurs financiers sur leur pratiques ESG est en cours. En pleine expansion, le marché ESG est en quête de standardisation des normes de transparence. Un record a été investi dans les fonds spécialisés ESG en 2021 : Mais le marché demeure marqué par les faiblesses de la transparence des données ESG en termes de transparence, de fiabilité et de standardisation.

Pour Thierry Déau Président de Finance For Tomorrow "le défi de la finance se trouve désormais dans sa capacité, concrète, à soutenir la transition écologique afin d'en faire une réalité économique. Je me réjouis de ce partenariat unique entre Finance for Tomorrow et Climate Chance, qui permet d'établir une analyse synthétique et globale des grandes orientations de la finance climat afin d'éclairer l'ensemble des parties prenantes".

Alors que les institutions financières consacrent une attention croissante à leur impact environnemental, social et de gouvernance d'entreprise (ESG), le marché ESG est en quête de transparence sur les performances extra-financières des actifs et des entreprises.

<https://www.climate-chance.org/bilan/bilan-finance-2022/>